

2023 > 2030



Département du Doubs – © Lionel Georges



Médiathèque Alice Boname – Seloncourt
© DR



Département du Doubs – © Lionel Georges

Schéma Départemental de la Lecture Publique



MÉDIATHÈQUE
— Départementale du Doubs

TABLE DES MATIÈRES

04	INTRODUCTION : un diagnostic exigeant
05	des réponses courageuses : principales actions mises en œuvre depuis 2017
05	Le projet départemental appliqué à la lecture publique : des limites historiques à dépasser
06	I. Renforcer la proximité en desservant l'ensemble de la population
07	► A. La Médiathèque Départementale : un facilitateur culturel
07	1. Participer à l'aménagement culturel des territoires
08	2. Accompagner les bibliothèques dans leur rôle de transmission
09	3. Consolider l'image des bibliothèques
09	► B. De nouvelles formes de coopération
09	1. Contractualiser de façon réaliste et partagée
10	2. Inventer de nouveaux modes pour faire réseau
11	3. Evaluer les politiques mises en œuvre
12	► C. Une exigence de qualité
12	1. Définir et accompagner les projets locaux
12	2. Soutenir les montées en compétences
14	II. Elargir les périmètres d'action
14	► A. Amplifier les partenariats culturels et éducatifs
14	1. Le Pôle Courbet
14	2. Les Collèges
14	3. Les Saisons culturelles
15	► B. Etendre la coopération au secteur des Solidarités
15	1. Actions communes aux 3 axes
16	2. Actions relatives à l'axe « Insertion »
16	3. Actions relatives à l'axe « Petite enfance »
16	4. Actions relatives à l'axe « Perte d'autonomie »
17	III. Pour un maillage culturel innovant
17	► A. Une offre documentaire physique et numérique
17	1. Proposer des collections hybrides complémentaires
18	2. Développer et promouvoir la ludothèque numérique
19	3. Mettre en service un bibliobus numérique
19	► B. Une Bibliothèque Numérique de Référence
20	1. Déployer une plateforme documentaire numérique départementale mutualisée
20	2. Accompagner les évolutions numériques
21	► C. Une modernisation des outils de production et de la gouvernance
21	1. Modernisation du bâtiment
22	2. Adaptation des ressources aux nouveaux enjeux
23	3. Une gouvernance partagée
24	CONCLUSION : des besoins territoriaux clairs, un potentiel à exploiter
27	Table des annexes

Un diagnostic exigeant

Dans son rapport d'Inspection de décembre 2017, rédigé en lien étroit avec la Médiathèque Départementale (MD), l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) établit un diagnostic qui est toujours d'actualité. Les solutions préconisées le sont, pour la plupart, aussi. Le présent **Schéma Départemental de la Lecture Publique** (SDLP) s'inscrit ainsi dans la continuité des actions entreprises depuis lors, mais en propose de nouvelles, et en actualise les enjeux. Ils sont conformes au manifeste de l'UNESCO de 1994 et à la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021¹ relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, qui définit ce que sont les bibliothèques territoriales, leurs périmètres d'activités, leurs missions, leurs objectifs.

La loi réaffirme le rôle des bibliothèques départementales, en qualité de support aux bibliothèques municipales ou intercommunales pour : renforcer leur couverture territoriale, favoriser leur mise en réseau, leur proposer des collections, contribuer la formation de leurs personnels et enfin élaborer un schéma départemental approuvé par l'assemblée départementale.

Le rapport de 2017 souligne des déficits importants concernant le réseau de lecture du Doubs :

- une hétérogénéité des bibliothèques, qui agit comme un facteur limitant : dispersion des lieux de lecture, trop nombreux et inégaux en taille et qualité de services ;
- une quasi absence de fonctionnement en réseau, coopératif ou intercommunal ;
- un défaut rédhibitoire de professionnalisation et de qualification parmi les personnels ;
- des équipements de lecture souvent obsolètes.

Il exprime également des besoins concernant la MD :

- une modernisation de l'équipement et des véhicules de la MD ;
- une articulation de la lecture avec les autres politiques départementales² ;
- une évolution de la contractualisation avec le bloc communal et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- une prise en compte de la problématique numérique et la recherche du label « BNR »³ ;

un encouragement à finaliser la réorganisation du service en mettant en place une GPEC⁴.

1- <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000043635120/>

2- Notamment celles portées par la DESC, la DDET et la Direction des Solidarités.

3- Bibliothèque Numérique de Référence.

4- GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Des réponses courageuses : Principales actions mises en œuvre depuis 2017

Le **Schéma Départemental de Coopération pour la Lecture** de 2016 préfigurait une grande partie des recommandations énoncées par l'IGB en 2017. Des avancées significatives ont eu lieu :

- la réorganisation du service s'est achevée en 2019, un nouvel organigramme a été validé⁵ ;
- le catalogue collectif Sequoia a été mis en ligne fin 2020⁶ ;
- l'offre numérique Media-Doo a été renouvelée en 2021 et co-construite avec le réseau ;
- deux Contrats Territoires Lecture (CTL) ont été achevés (à Saint-Hippolyte et Nommay), un autre est en cours à l'Isle-sur-le-Doubs ;
- une nouvelle convention de partenariat avec les communes, avec des critères mis à jour, a été mise en place. Elle sera remplacée en 2023 ;
- le dispositif de formation initiale a été repensé, incluant notamment une partie « stage pratique » ; de nombreuses formations sont désormais délocalisées dans les territoires ;
- une ludothèque numérique a été mise en place en 2022.

QUELQUES CHIFFRES POUR L'ANNÉE 2021

- > **187 bibliothèques partenaires** dont 151 en desserte directe, **231 296 habitants desservis**
- > Personnel : **22 agents** (21,5 ETP), soit 9,51 agents (9,29 ETP) / **100 000 habitants desservis**
- > **151 966 documents prêtés + 394 outils d'animation** (expos, jeux, valises thématiques etc.)
- > **20 681 demandes de réservations reçues**
- > **14 896 documents achetés**
- > **3 605 usagers « Media-doo »**, actifs dans 76 bibliothèques
- > **22 journées de formation** avec **253 participants**, bénévoles et salariés
- > **19 projections de courts métrages et films documentaires**
- > **4 conférences musicales « Rodiathèques »**
- > **49 569 km parcourus** dans le département

Le projet départemental appliqué à la lecture publique : des limites historiques à dépasser

La MD doit à présent continuer sur cette lancée, tout en tenant compte du contexte territorial évolutif et des autres politiques portées par le Département, formalisées notamment dans le SDAASP,⁷ le SDUN⁸ et le SDIN⁹. Dans ce cadre, elle doit toujours devenir un centre de ressources à destination des bibliothèques communales et intercommunales, en travaillant les 3 axes suivants :

- **renforcer la couverture territoriale et favoriser la mise en réseau ;**
- **proposer des collections et des services adaptés aux bibliothèques et aux publics ;**
- **contribuer à l'amélioration de la qualité de service des bibliothèques.**

Ces 3 axes sont transversaux et sous-tendent l'ensemble des actions proposées. Ce schéma départemental s'attache donc à ancrer les prochaines actions de la MD dans leur légitimité historique (développement de la lecture, accès à l'information, accompagnement à la citoyenneté), tout en les propulsant dans les problématiques contemporaines de proximité de l'action publique et d'ouverture vers de nouveaux horizons culturels, éducatifs et sociaux.

5- CTP du 30/01/2020, organigramme disponible en Annexe 4.

6- <https://sequoia.doubs.fr/>

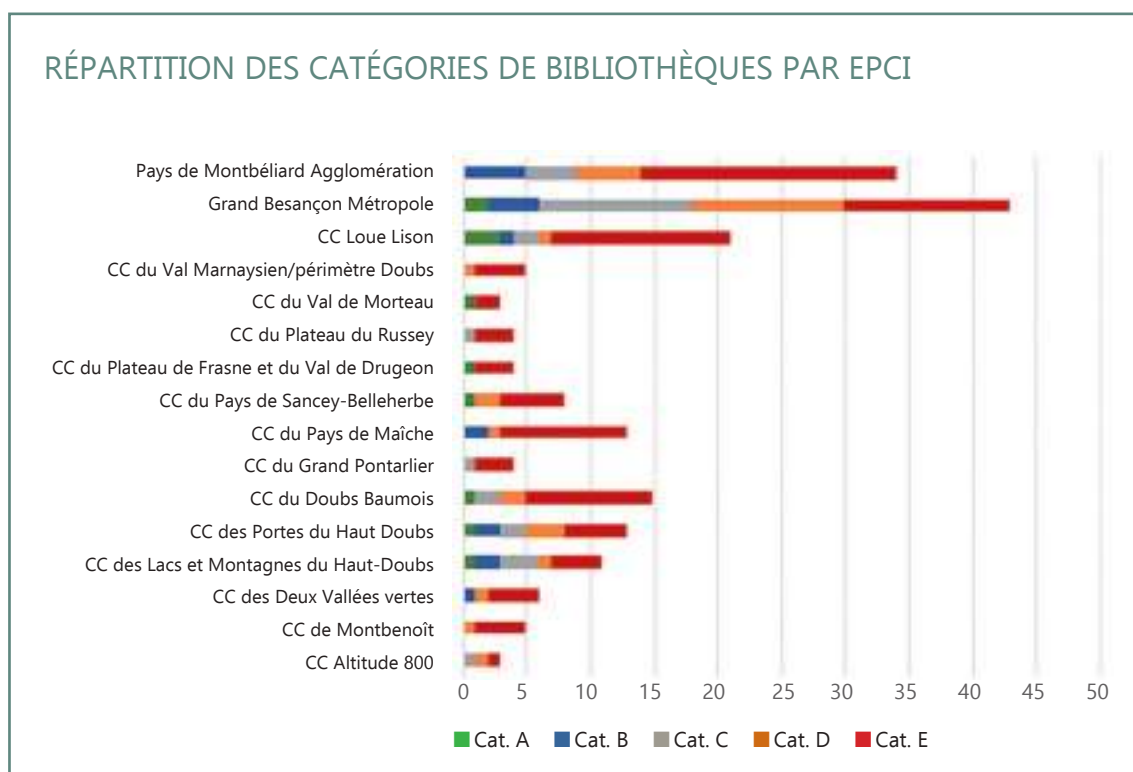
7- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

8- Schéma Départemental des Usages du Numérique.

9- Schéma Départemental d'Insertion Numérique.

I. RENFORCER LA PROXIMITÉ EN DESSERVANT L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Avec 187 bibliothèques présentes sur le département, dont 28 de catégorie supérieure «A» ou «B»¹⁰ et 136 de catégorie très inférieure «D» ou «E»¹¹, il est contre-productif de maintenir une desserte traditionnelle et une politique de service indifférenciée. La **dispersion des moyens** et le **saupoudrage des services** proposés est un facteur très limitant pour travailler qualitativement.



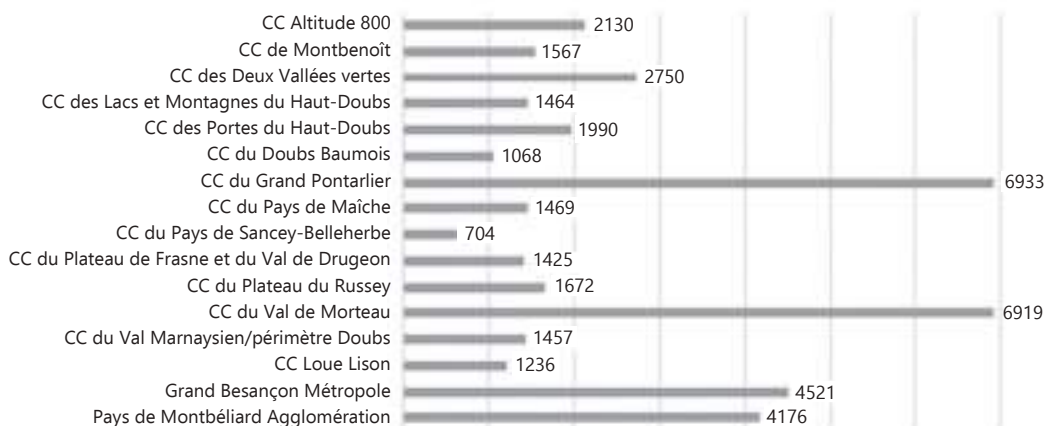
Un des grands enjeux sera donc de structurer et de resserrer ce réseau, pour garantir une équité d'accès à des services de lecture publique de qualité. Il est indispensable d'améliorer l'offre de services des bibliothèques de niveau A, B et certaines C, en leur proposant davantage de sur-mesure.

10- Il s'agit de bibliothèques et médiathèques qui, dans la typologie professionnelle des bibliothèques départementales, répondent favorablement à une série d'indicateurs structurels relatifs à l'offre de services, au bâtiment et à l'accueil, à la qualité de l'équipe de bibliothécaires et aux usagers. On trouvera le détail de cette typologie sur :

https://www.abd-asso.org/wp-content/uploads/2021/06/20210603_presentation_synthetique_typoalternativev6.pdf

11- Ce sont des structures qui, ne répondant favorablement qu'à quelques indicateurs mineurs de la typologie, s'apparentent davantage à des clubs de lecture qu'à des équipements culturels de lecture publique.

NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS POUR 1 ÉQUIPEMENT DE LECTURE



On voit également que la densité de bibliothèques est très variable selon les territoires considérés. Certains d'entre eux, comme les EPCI du Grand Pontarlier et du Val de Morteau, sont particulièrement désavantagés même si des équipements de qualité peuvent s'y trouver. « Pays de Montbéliard Agglomération » et « Grand Besançon Métropole » étant des zones de forte densité de population, les équipements y desservent un grand nombre d'habitants, qui peuvent aussi compter sur de solides bibliothèques dans les villes centres.

Pour d'autres EPCI à caractère rural, les populations sont dispersées : les bibliothèques ne peuvent pas être trop éloignées des lieux de résidence ou de travail pour rester pertinentes et attractives. On y trouve donc de plus petits équipements, dont la qualité est variable comme on l'a vu précédemment, alors que leur nombre donne à penser qu'ils assurent une meilleure proximité.

Le besoin de resserrer le réseau, de favoriser les coopérations et d'augmenter la qualité des équipements est donc primordial.

A – La Médiathèque Départementale : un facilitateur culturel

Dans les communes rurales, les bibliothèques sont souvent **l'unique lieu de culture institutionnel**. C'est pourquoi il faut entendre lecture publique au sens large du terme, axée certes sur la fourniture de documentation et la promotion des produits culturels, mais également sur l'animation culturelle locale, la programmation événementielle, les partenariats associatifs, - bref dans un sens qui pose les bibliothèques comme des **lieux de vie culturelle et de rencontres**.

► 1. Participer à l'aménagement culturel des territoires

Les lieux de lecture du département du Doubs ne constituent pas un réseau de partenariat efficient, malgré la présence de véritables vaisseaux amiraux¹². Souvent sous-dimensionnés, conçus comme des bibliothèques « à l'ancienne », avec peu d'espaces conviviaux, peu de place faite à l'animation ou au numérique, ce sont des équipements parfois perçus comme des « bonus » destinés aux lecteurs chevronnés... alors qu'ils sont souvent les seuls **établissements culturels** pouvant porter au quotidien des actions auprès des populations et accueillir des publics pour des événements.

12- Comme les bibliothèques de : Ecole-Valentin, Frasnne, L'Isle-sur-le-Doubs, Mandeure, Orchamps-Vennes, Quingey, Saint-Vit, Saint-Hippolyte, Seloncourt, Morteau, Ornans...

Certaines communes n'ont pas les moyens, ou le projet immédiat, de construire une bibliothèque adaptée.

La MD, localisée à Besançon, n'est pas centrale. Cela réduit fortement l'accessibilité pour de nombreux bibliothécaires, notamment ceux basés dans le Haut-Doubs¹³ ou sur le territoire de PMA¹⁴. Cela leur rend parfois impossible l'accès au magasin d'accueil ou aux formations. Cela entrave, de plus, le fonctionnement en réseau car la desserte pour eux se limite aux bibliobus, malgré des besoins importants.

Dans une logique innovante, le maillage territorial pourrait s'adosser à **des bibliothèques relais**. On imagine ici des bibliothèques municipales ou intercommunales, qui seraient aussi des petites MD proportionnées à leurs territoires et collaborant avec des territoires limitrophes. On y trouverait des collections en magasin, des outils d'animations, des expositions, des espaces d'accueil et de formations, dont les bibliothèques proches pourraient également profiter. L'intérêt est de monter l'offre en qualité en portant une grande partie de l'effort d'investissement, mais de ne pas s'engager pluri-annuellement en fonctionnement, ni de devoir disperser du personnel supplémentaire dans des annexes au quotidien. Ces bibliothèques relais seraient par conséquent des **postes avancés** pour les bibliothécaires et des équipements ouverts au public. On estime le besoin à 2 bibliothèques relais, l'une vers le secteur de Montbéliard et l'autre vers le secteur de Pontarlier.

OBJECTIF(S) :

- > Moderniser le réseau de bibliothèques par une ingénierie adaptée
- > Créer des bibliothèques relais adossées à des bibliothèques ouvertes au public

CALENDRIER : 2023 / 2028

BUDGET : à définir

► 2. Accompagner les bibliothèques dans leur rôle de transmission

On peut différencier l'action culturelle, liée à la programmation événementielle, de la médiation culturelle, plus active sous forme d'ateliers ou d'activités groupées et partenariales, parfois autour d'expositions thématiques. Sont aussi concernées les actions avec le public scolaire, type accueils de classes, ou extra-scolaires type accueil de centres aérés, ou encore périscolaires. La médiation s'appuie sur des outils régulièrement mis à jour, très prisés par le réseau qui n'a souvent pas les moyens financiers de se les procurer de façon autonome.

En tant qu'interlocuteur privilégié, la MD peut favoriser la mise en relation des acteurs locaux, départementaux et régionaux pour le développement culturel des territoires dans les bibliothèques. Elle propose par ailleurs des animations régulières (résidences d'auteurs, projections cinéma, conférences musicales, rentrée littéraire...), et participe aux événements annuels (Petites Fugues, Bicentenaire Courbet...).

Parmi les dispositifs forts à investir, plusieurs sont soutenus par la DRAC, y compris financièrement

- « Micro-folies » (musée virtuel)¹⁵ dans le cadre d'un Contrat Départemental Lecture Itinérance¹⁶ ;
- « Premières pages » (lecture petite enfance)¹⁷ ;
- « Des livres à soi » (publics éloignés du livre et de la lecture)¹⁸.

13- 1h53 de trajet depuis Chapelle-des-Bois.

14- 1h13 de trajet depuis Abbévillers.

15- https://lavillette.com/page/micro-folie_a405/1

16- CDLI : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/services/DIC/livre-lecture/Developpement-de-la-lecture-publique/Le-Contrat-departemental-lecture-itinerance>

17- <https://www.premierespages.fr/>

18- <https://slpjplus.fr/livres-a-soi/>

La MD fournit des **outils d'animations** pour la jeunesse et les adultes : expositions, valises thématiques, tapis de lecture, jeux de société et jeux géants, escape games, etc. Des expositions hybrides (mêlant physique et numérique) sont aussi proposées.

OBJECTIF(S) : > Investir les dispositifs culturels soutenus par la DRAC
> Renouveler l'offre d'expositions et d'outils pédagogiques

CALENDRIER : 2023 / 2024

BUDGET : 99 000 €/an pour les animations
et l'action culturelle 5 000 €/an pour les expositions

► 3. Consolider l'image des bibliothèques

En qualité d'équipement culturel support aux équipements culturels de lecture dans les territoires, la MD souffre d'une méconnaissance chronique de ses missions de la part de nombreux partenaires. Elle est parfois confondue avec la médiathèque de Besançon et, souvent, ses actions d'ingénierie culturelle, de formation, de développement numérique sont inconnues des collectivités que pourtant elle accompagne au quotidien. Elle se doit de définir des objectifs stratégiques de communication auprès de ses publics cibles, et mettre en œuvre les actions correspondantes. Cette stratégie et les solutions proposées sont rassemblées dans un rapport circonstancié¹⁹, qui a pour objectif majeur de donner à la MD une identité physique et numérique, en conformité avec celle du Département. Il s'agit aussi de donner à voir le travail effectué au quotidien par les bibliothèques desservies et leurs collectivités.

OBJECTIF(S) : > Valoriser les actions de la MD et celles des bibliothèques qu'elle dessert
> Accroître la visibilité de la MD en direction de ses publics
> Accroître la visibilité de la MD au sein des services du Département

CALENDRIER : 2023 / 2025

BUDGET : Environ 10 000 € la première année pour des prestations d'agence

B – De nouvelles formes de coopération

Pour soutenir cet effort de facilitation culturelle, on doit proposer de nouvelles formes de coopération entre la MD et les bibliothèques desservies, mais aussi entre les bibliothèques elles-mêmes.

► 1. Contractualiser de façon réaliste et partagée

La contractualisation actuelle se fait sur la base d'une convention bi- ou multipartite engageant la collectivité bénéficiaire à respecter un certain nombre de critères chiffrés. Ils sont principalement quantitatifs, redondants avec ceux de la DRAC. Ils ne garantissent pas une qualité de services suffisante, comme on l'a vu, et ne font pas l'objet d'un dialogue préalable approfondi entre les signataires.

¹⁹- Travail de commande effectué par une élève conservatrice de l'Inet en juin et juillet 2022, la synthèse et le rapport complets sont disponibles en Annexe 7.

Il s'agit à présent d'insérer ces conventions dans la politique de contractualisation du Département, en particulier à l'occasion de **l'évolution des Contrats Territoires Sport/Culture/Jeunesse prévue en 2023**. Les nouveaux contrats s'appuieront sur un diagnostic partagé et sur l'enquête de lecture publique menée en mars et avril 2022 auprès d'élus locaux du territoire. Ils préciseront les objectifs à atteindre avant d'en décliner les actions et engagements réciproques. Ils assureront un niveau de dialogue communal et intercommunal, une synchronisation entre les politiques du Département, et une adaptation au plus près des besoins des territoires.

Ces nouveaux contrats permettront enfin une **coordination optimale avec les dispositifs DRAC**, comme les « Contrats Territoire Lecture » (CTL) et les « Contrats Départementaux Lecture Itinérance » (CTDLI)²⁰ qui forment un levier puissant de dialogue avec le soutien de l'Etat.

OBJECTIF(S) : > Proposer une nouvelle contractualisation culturelle pour les EPCI et les blocs communaux, en rapport avec le renouvellement des conventions lecture

CALENDRIER : 2023 / 2024

BUDGET : à définir

► 2. Inventer de nouveaux modes pour faire réseau

Le Département mène une politique d'encouragement à la prise de compétence intercommunale de la lecture publique. Les modalités d'accompagnement sont plus favorables dans ce cas. A ce jour, seul un EPCI²¹ a pris la compétence lecture : c'est certes trop peu... mais encourageant car il fonctionne très bien et prouve par la pratique que c'est une voie à suivre. Dans les autres cas, **le pouvoir d'incitation de la MD reste très faible**.

Les critères en vigueur favorisent une logique de guichet, et la faiblesse des aides au fonctionnement proposées ne laisse la place qu'aux bonnes volontés locales. On compte ainsi 13 réseaux constitués en dehors d'une prise de compétence²², soit 49 bibliothèques. La principale plus-value de ces réseaux est la centralisation de la desserte sur la commune-centre. Elle diminue le nombre de points de desserte bibliobus ou magasin d'accueil, mais ne donne guère lieu à de réelles coopérations dans d'autres domaines, ni matière à une grande cohérence culturelle territoriale.

Trois leviers sont à même d'augmenter le pouvoir d'influence de la MD :

- une **politique de soutien financier plus ambitieuse**²³, avec l'augmentation des enveloppes budgétaires de subventions (création d'emploi, matériel informatique/multimédia et mobilier, offre documentaire et numérique) ;
- la **généralisation de la démarche de design de service** et de co-construction, inaugurée avec les CTL, pour aider à définir des projets d'envergure (rénovation, construction), par exemple sous forme d'appels à projets ;
- l'amélioration du dialogue quotidien et de **l'accompagnement scientifique des bibliothèques de niveau A et B** en situation de tête de réseau, avec des services dédiés (politique documentaire et médiation culturelle).

20- <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/DIC/livre-lecture/Developpement-de-la-lecture-publique/Le-Contrat-departemental-lecture-itinerance>

21- Communauté de communes du Plateau de Frasne et de Val du Drugeon.

22- Amancey (uniquement sur le périmètre de l'ancienne CC), Arc-et-Senans, Arcey, Baume les Dames, Devecey, Levier, Maïche, Orchamps-Vennes, Ornans, Rigney, Saint-Vit, Sancey, Valdahon.

23- On trouvera la liste des dispositifs en Annexe 10.

OBJECTIF(S) :	> Repenser les dispositifs de subvention et en augmenter les taux > Mettre en place des appels à projets de design de service > Proposer des services dédiés aux bibliothèques pilotes
CALENDRIER :	Dès 2023 et jusque 2030
BUDGET :	90 000 €/an pour l'aide à la création de postes (fonctionnement) 70 000 €/an pour l'équipement (mobilier) 20 000 €/an pour le développement de l'offre documentaire et numérique

► 3. Evaluer les politiques mises en œuvre

En mars et avril 2022 une enquête en ligne a été menée auprès de 212 élus locaux, en particulier auprès des Maires des communes desservies par la MD, ainsi qu'aux Présidents des EPCI correspondants. 126 communes ou EPCI²⁴ ont répondu au questionnaire²⁵.

Cette enquête a fait émerger des problématiques et des besoins forts, que l'on peut synthétiser ainsi :

- les bibliothèques sont **considérées comme des lieux de vie** et de rencontre pour les populations, en lien avec les structures éducatives et sociales ;
- la **fourniture de documents** (livres, CD, DVD, livres lus) et d'outils d'animation reste de très loin l'attente principale ;
- les attentes sont fortes en matière de **mutualisation de coûts, de moyens, de compétences et d'actions** ;
- les **demandes de financement d'animations** sont plébiscitées ;
- les besoins de **modernisation des équipements**, d'innovation et d'accompagnement (organisation et fonctionnement) sont évoqués.

Ces lignes de force serviront donc de socle à l'évaluation des actions menées dans le cadre du présent SDLP, à mi-parcours puis en fin de mandat.

24- Cc Altitude 800, Cc du Grand Pontarlier, Cc du plateau du Russey, Cc du Val de Morteau, Cc Grand Besançon Métropole, Cc Loue Lison, Cc Plateau de Frasne et du Val du Dugeon, Abbévillers, Amagney, Arc-et-Senans, Arcey, Audeux, Auxons, Avilley, Avoudrey, Baume-les-Dames, Bavans, Belleherbe, Bethoncourt, Beure, Blamont, Bonnetage, Bouclans, Boussières, Bretonvillers, Byans-sur-Doubs, Cendrey, Chaffois, Chamesey, Chamesol, Charmoille, Charquemont, Chay, Chemaudin-et-Vaux, Chevigney-sur-l'Ognon, Courcelles-les-Montbéliard, Courtefontaine, Cussey-sur-l'Ognon, Dambelin, Dammartin-les-Templiers, Dasle, Deluz, Devecey, Durnes, Echenans, Ecole-Valentin, Ecot, Epeugney, Exincourt, Fontaine-les-Clerval, Fournets Luisans, Frambouhans, Geneuille, Gennes, Gilley, Glere, Grand'Combe Chateleu, Grandfontaine, Les Gras, Hérimoncourt, L'Isle-sur-le-Doubs, La Chaux, La Cluse-et-Mijoux, La Tour de Scay, Laissey, Lantenne-Vertière, Larnod, Lavans, Vuillafans, Levier, Liesle, Mandeure, Mathay, Métabief, Moncey, Montandon, Montenois, Montferrand-le-Château, Montperreux, Morre, Morteau, Mouthe, Mouthier Haute-Pierre, Myon, Nancray, Nommay, Novillars, Orchamps-Vennes, Osselle-Routelle, Oye-et-Pallet, Passonfontaine, Pelousey, Pierrefontaine-les-Varans, Pirey, Plaimbois du Miroir, Pouilley Français, Pouilley-les-Vignes, Premiers Sapins, Provenchère, Quingey, Roche-lez-Beaupré, Rochejean, Rurey, Le Russey, Saint-Hippolyte, Saint-Maurice Colombier, Saint-Vit, Sancey, Saône, Seloncourt, Serre-les-Sapins, Sochaux, Solemont, Sombacour, Thise, Tréviillers, Vaire, Vercel, Vieilley, Vieux-Charmont, Villars-sous-Dampjoux, Villers-sous-Chalamont, Villers-sous-Montrond, Voujeaucourt, Vuillafans, Vuillecin

25- Questionnaire portant sur les rubriques suivantes : informations générales, gestion de la bibliothèque, perception de la/des bibliothèques sur le territoire, besoins et attentes, attentes en matière de desserte par la MD, autres informations.

C – Une exigence de qualité

Cette exigence repose quasiment intégralement sur l'aspect humain du travail en bibliothèque. Avant d'être un projet de bâtiment, une bibliothèque est **un projet de services culturels, proposés à une population donnée et portés par des personnels qualifiés**.

La qualité repose donc sur la prise en compte du fonctionnement des équipements de lecture dès l'amont des projets, en particulier les ressources humaines affectées.

► 1. Définir et accompagner les projets locaux

Construction, déménagement, rénovation de bibliothèques, projets documentaires, numériques ou d'animation culturelle : autant d'aspects de l'accompagnement territorial dont la MD a la charge au quotidien. Une **organisation spécifique du service par pôles a été montée** pour répondre à cette mission.

Ceci étant, cet accompagnement ne se mène pas hors sol ni de façon autonome. Des marges de progressions sont encore importantes pour dépasser, localement, la logique unilatérale du *projet bâti* et pour intervenir, globalement, en amont de la conception des projets. Trop souvent la MD est sollicitée au mieux en phase « Avant-projet définitif », au pire quelques semaines avant l'ouverture au public. C'est beaucoup trop tard pour se projeter dans le fonctionnement et acter des choix stratégiques, culturels et budgétaires.

Trois aspects sont à développer pour éviter les mauvaises surprises, voire les blocages fonctionnels :

- une **veille des projets coordonnée avec la DDET** pour une meilleure lecture stratégique et une présence en amont ;
- un accompagnement renforcé des collectivités pour la rédaction des **Projets Culturels Scientifiques Educatifs et Sociaux** (PCSES), par le biais d'un modèle type co-construit avec le réseau et validé par la DRAC²⁶ ;
- la prise en charge des **études de faisabilité et études préalables** aux projets de bibliothèques, avec une dimension de design de service.

OBJECTIF(S) :

- > Travailler avec la DESC et la DDET à la création d'un observatoire culturel départemental
- > Encourager la rédaction de PCSES sur le modèle co-construit
- > Financer des études en amont des projets de rénovation/construction

CALENDRIER : Dès 2023 et jusqu'en 2030

BUDGET : 25 000 €/an pour la mise en place d'études d'aménagement culturel des territoires sous forme d'appel à projets

► 2. Soutenir les montées en compétences

On trouve 2 types de personnel en bibliothèque municipale : salarié et/ou bénévole. Dans les deux cas, il peut être ou non qualifié : formation initiale de la MD, formation professionnelle (type titre ABF²⁷, DUT, Licence ou Master métiers du livre...) ou lauréat de concours.

Dans le Doubs, on compte 76 salariés pour 861 bénévoles, dont au total 174 personnels qualifiés. C'est **notoirement insuffisant pour une gestion de bibliothèque et une médiation culturelle de qualité**, d'autant que les quotités des salariés sont souvent faibles (beaucoup de postes à temps partiel, soit un total de 47,18 ETP) et les cadres d'emplois revus à la baisse (agents de catégorie C sur des postes de catégorie B).

26- Il a été conçu et co-construit en 2021 lors d'une formation-action spécifique, avec les bibliothèques de Amancey, Bouclans, Ornans, Maîche, et Valdahon. Il est accompagné d'un kit méthodologique pour effectuer les diagnostics et faciliter la rédaction.

27- Formation qualifiante d'auxiliaire de bibliothèque, délivrée par l'Association des Bibliothécaires de France, sur la base de 200 heures de cours théoriques et 35 heures de stage pratique suivis d'un examen.

Personnels des bibliothèques	Nombre	%
Salariés	76	8 %
<i>dont qualifiés</i>	59	78 %
<i>dont non qualifiés</i>	17	22 %
Bénévoles	861	91,9 %
<i>dont qualifiés</i>	115	13 %
<i>dont non qualifiés</i>	746	87 %
Total	937	100 %
<i>dont qualifiés</i>	174	19 %
<i>dont non qualifiés</i>	763	81 %

Les subventions pour la création d'emploi sont, comme on l'a vu, un premier levier à consolider pour la montée en compétence des personnels. La formation initiale et continue en est un second, qui permet également la mise à jour de connaissances des personnels déjà qualifiés et le partage entre bibliothécaires du réseau. La MD propose un **plan de formation annuel**, évoluant chaque année.

Il convient dans les années à venir de renforcer la définition du plan de formation avec les acteurs du secteur du livre²⁸, pour des actions communes et concertées, et de proposer de **nouveaux types d'action de formation**, moins magistrales et frontales, plus adaptées aux besoins de chaque territoire, avec un programme dédié et déployé sur site. Cette approche permet de travailler de façon plus précise sur les déficits locaux, d'animer les réseaux de lecture, de promouvoir les axes portés par le Département, et de valoriser des partenariats. Par exemple, des journées programmées à la bibliothèque centrale dans un réseau de coopération, au sujet de la valorisation des contenus numériques ou des acquisitions partagées.

Dernier aspect : **développer les visites de bibliothèques performantes et/ou innovantes**, à destination des bibliothécaires et des élus du réseau, après avoir constitué un répertoire représentatif et des outils de valorisation de ces établissements.

OBJECTIF(S) :

> Développer des actions de formation de proximité, sur sites
> Développer la découverte des bibliothèques innovantes

CALENDRIER :

2023 / 2030

BUDGET :

Budget de formation régulier (25 000 €/an)

28- Comme l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche Comté, le CNFPT, Bibliest etc.

II. ELARGIR LES PÉRIMÈTRES D'ACTION

Les bibliothèques sont historiquement ouvertes à toute la population, mais aussi candidates à de nombreux partenariats. Cela génère à la fois des problématiques de recoupement de publics et de croisement de périmètres d'intervention avec de nombreux acteurs institutionnels, notamment dans notre propre collectivité.

A – Amplifier les partenariats culturels et éducatifs

La plupart des actions proposées ici s'appuient sur une volonté de désenclavement de la lecture, en la mettant en relation avec les autres politiques portées par les acteurs institutionnels du territoire. Il est essentiel de comprendre que les bibliothèques ne peuvent fonctionner en autarcie : elles font partie d'un **écosystème complexe mettant en jeu les secteurs culturels, éducatifs et sociaux**.

La MD a par conséquent vocation à s'associer à ces acteurs, afin d'investir si possible et nécessaire un volet lecture dans les politiques, schémas, actions mises en œuvre. Parmi les secteurs privilégiés :

► 1. Le Pôle Courbet

Le Pôle Courbet est un acteur culturel essentiel dont le rayonnement dépasse largement les limites départementales. Il propose un centre documentaire qui a vocation à s'enrichir et monter en puissance. La MD peut apporter son soutien sur trois volets :

- coopération et partenariats pour des actions envers les publics (expositions temporaires, accueils de groupes et ateliers) ;
- accompagnement de la création d'un centre documentaire de référence dans le domaine artistique, en particulier dans ses aspects techniques ;
- partenariat autour du dispositif Micro-folies²⁹, notamment en intégrant des œuvres numérisées du Musée avec leur appareil pédagogique.

► 2. Les Collèges

Le public des collèges a des besoins documentaires spécifiques, notamment en matière d'accès à la culture, de littérature jeunesse et d'Education aux Médias et à l'Information (EMI). Les équipes pédagogiques ont elles aussi besoin de ressources dans le cadre de leurs actions. La MD peut apporter son soutien sur trois volets :

- possibilité d'élaborer et de co-construire un portail numérique culturel dédié aux collégiens dans le cadre de la BNR ;
- mise en place d'actions d'EMI sous forme d'ateliers ;
- mise à disposition d'outils d'animations et de documentation dans le cadre de projets spécifiques.

► 3. Les Saisons culturelles

La programmation culturelle départementale est valorisée à travers les saisons C@P25. Elles se déclinent en quatre temps qui rythment la vie culturelle des territoires : la « Saison numérique » en hiver, le « Printemps des amateurs », « Patrimoines communs » pour la saison estivale et enfin à l'automne, les résidences d'artistes. La MD propose de son côté des rendez-vous dans les bibliothèques de son réseau : concerts, conférences musicales, projections de films (documentaires et courts-métrages), résidences d'artistes, rencontres autour du numérique etc. Le triple besoin de **coordination des actions, de mise en cohérence territoriale et d'identité départementale** paraît par conséquent évident. Ce besoin peut être satisfait avec une programmation globale et commune, s'appuyant sur une préparation coordonnée en amont par les différents acteurs des projets.

29- Cf. partie I.A.2 page 8.

OBJECTIF(S) : > Accompagner la création d'un centre documentaire de référence pour le Pôle Courbet
> Mettre en place des services dédiés aux collégiens et aux équipes pédagogiques
> Intégrer les actions culturelles de la MD à la Saison Culturelle Départementale

CALENDRIER : 2023 / 2028

BUDGET : A définir

B – Etendre la coopération au secteur des Solidarités

Des recoupements significatifs existent entre les périmètres d'action et les publics cibles de la Direction des Solidarités et ceux de la Médiathèque départementale. Le postulat de départ étant de mettre en relation localement les structures sociales et les bibliothèques, trois groupes de travail ont été montés, suivant trois axes :

- insertion ;
- petite enfance, enfance, parentalité ;
- perte d'autonomie.

Les actions proposées ne sont pas des offres « clés en main » verticales pour nos partenaires : elles s'entendent comme des bases de travail pour une véritable co-construction avec eux. L'idée est de développer des projets sur le temps long mais opérationnels, concrets, prenant appui sur une coopération de terrain et, idéalement, sur des ambassadeurs de la lecture dans les structures locales. Dans ce sens, le lien avec les bibliothèques des territoires est indispensable.

► 1. Actions communes aux 3 axes

- Fournir des livres pour installer des coins lecture dans les CMS, salles d'attentes PMI, Pôles Enfants Confiés, résidences de personnes âgées (ainsi que pour l'organisation du portage à domicile) ; idem pour les assistants familiaux.
- Proposer et promouvoir des documents physiques et numériques pour les publics DYS, ainsi qu'en matière d'édition jeunesse accessible et pour les personnes en situation de handicap.
- Répondre aux appels à projet Culture Santé Bourgogne Franche-Comté, en lien avec la DRAC et l'ARS³⁰.
- Ouvrir des comptes Média-Doo pour les publics des CMS et assistants familiaux, gérés par des ambassadeurs dédiés sur site.
- Mettre en place des résidences Microfolies spécifiques .
- Etablir des liens entre les établissements sociaux et les bibliothèques locales afin de proposer des services et animations adaptés aux publics.
- Proposer des animations spécifiques autour de la lecture et prêt d'outils d'animation.
- Organiser des formations communes entre professionnels des Solidarités et de la Lecture pour concevoir des solutions dédiées.

► 2. Actions relatives à l'axe « Insertion »

30- Descriptif disponible sur :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/culture-sante-succes-appel-projets-en-bfc>

Il s'agit notamment de favoriser l'émergence et le développement de politiques culturelles au sein des établissements de santé et médico-sociaux, tant au bénéfice des usagers que des personnels.

On attend ici des projets structurés, inscrits dans la durée de l'année en cours, mis en oeuvre dans les établissements faisant intervenir des structures culturelles ou des artistes professionnels dont la qualité du travail est reconnue par le Ministère de la Culture.

- Déployer le dispositif « Facile à Lire »³¹.
- Organiser des ateliers ludiques.
- Mettre en place des ateliers numériques.

► **3. Actions relatives à l'axe « Petite enfance »**

- Programmer des animations d'éveil musical.
- Concevoir des actions d'accompagnement à la parentalité.

► **4. Actions relatives à l'axe « Perte d'autonomie »**

- Proposer le portage à domicile direct ou via les services d'aide à domicile.
- Travailler avec les services d'aide à domicile pour accompagner des personnes dépendantes à la bibliothèque.
- Soutenir la constitution de collections de livres lus et de livres en gros caractères dans les bibliothèques.
- Aider à la mise en place d'animations et de rencontres dans les bibliothèques intervenant dans les EHPAD et accueillant des personnes âgées.

L'idée est de débiter en 2023 avec des **bibliothèques et structures sociales pilotes**, sur la base du volontariat et en représentativité des différents territoires, pour tester différentes formules avant un déploiement plus systématique à partir de 2024.

OBJECTIF(S) :

> Toucher les public cibles insertion, petite enfance et perte d'autonomie
> Proposer des documents et des animations pour les personnes âgées

CALENDRIER :

2023 / 2028

BUDGET :

Budget propre de la MD + part du budget Microfolies :
20 000 €/an

31- Le dispositif vise en priorité les adultes en situation d'illettrisme ou d'apprentissage de la langue française, les adultes sans pratiques de lecture ou qui ont perdu l'habitude de lire, et les personnes en situation de handicap (dyslexie, déficience cognitive). Mais les lecteurs assidus trouvent aussi un grand intérêt dans les sélections proposées. Il associe les partenaires de la formation et de l'insertion, les acteurs sociaux et médico-sociaux.

III. POUR UN MAILLAGE CULTUREL INNOVANT

La MD soutient les bibliothèques desservies dans leurs projets territoriaux, mais aussi et surtout dans leurs missions de fourniture de produits culturels : livres, cd, dvd, jeux, etc. C'est la première mission des bibliothèques départementales, historiquement, en volume de production et en besoins exprimés. Il y a par conséquent une dimension logistique très forte, avec un travail de fond à mener pour valoriser et transmettre ces produits culturels. Le numérique prend davantage de place chaque année, mais se pense en complémentarité de l'offre physique. Conformément aux engagements pris dans le **Schéma Départemental d'Insertion Numérique** (SDIN), la MD coordonne et encourage l'action des bibliothèques du Département afin que celles-ci deviennent des lieux d'accès au numérique pour tous et organisent, lorsque cela est possible, une action de médiation numérique en collaboration avec les structures locales.

4 ACTIONS PILOTES SONT PRÉVUES DANS LE CADRE DU SDIN

- Accompagner le portage numérique par les lieux de lecture
- Développer l'accès aux ressources numériques
- Assurer une meilleure couverture territoriale par un bibliobus numérique
- Accompagner l'évolution des bibliothèques en tiers lieux numériques

A – Une offre documentaire physique et numérique

| L'offre proposée par la MD est encadrée par une **nouvelle charte des collections**³².

La mise en œuvre de la politique documentaire s'appuie sur deux étapes :

- **la sélection** (choix des titres pertinents dans la production éditoriale) /
- la désélection** (mise de côté des titres non pertinents) ;
- **l'acquisition** (intégration effective des exemplaires dans les collections) /
- l'élimination**³³ (retrait des collections des titres rejetés).

Ces gestes professionnels sont effectués au quotidien, ils donnent lieu à un traitement technique et à une gestion de stocks dans un logiciel de gestion. Ils sont le préalable indispensable à la médiation auprès des populations desservies.

► 1. Proposer des collections hybrides complémentaires

Comme les bibliothèques municipales, les bibliothèques départementales créent des collections évolutives de documents. Deux grandes différences cependant :

- d'une part elles n'ont pas de mission de conservation ;
- d'autre part elles ne desservent pas des lecteurs individuels mais des bibliothèques.

La compréhension des besoins se fait donc de façon indirecte, l'offre s'ajustant par des choix scientifiques assumés. La politique documentaire explicite la façon dont on acquiert, conserve et élimine les documents : quels ouvrages, pour qui³⁴ ? Actuellement, c'est une offre unique, homogène, composée avec soin qui est proposée à toutes les bibliothèques. Il faut néanmoins passer une étape supplémentaire en établissant **une politique documentaire concertée**, c'est-à-dire co-construite avec les bibliothèques afin de répondre au plus près à leurs besoins, en fonction de leur typologie.

32- Disponible en Annexe 14.

33- Souvent appelée « désherbage ».

34- De grands principes sont déjà établis à la MD pour éviter les principaux écueils (niveaux intellectuels, thématiques exclues, multi-exemplaires, complémentarité physique/numérique, désélection, etc.).

POLITIQUE DOCUMENTAIRE CONCERTÉE

Cette démarche a débuté en 2022, avec deux formations-actions³⁵ réunissant les référents documentaires de la MD et des bibliothécaires³⁶ volontaires du réseau, afin de commencer la co-construction de cette politique documentaire.

- **Des prototypes d'outils** de diagnostic, de concertation et de suivi ont été fabriqués
- Un séminaire de travail est prévu avec ces bibliothèques au second semestre 2022 pour **imaginer une mise en pratique** et préparer les modalités d'une expérimentation
- **L'expérimentation aura lieu en 2023** pour tester les outils en situation réelle de production, évaluer les conséquences en matière de desserte, finaliser les procédures
- On envisage un **élargissement à l'ensemble du réseau** à partir de 2024

► 2. Développer et promouvoir la ludothèque numérique

OBJECTIF(S) : > Concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire concertée
> Adapter l'offre de services par typologie de bibliothèques
> Faire évoluer l'offre Média-Doo en lien avec la politique numérique du Département

CALENDRIER : 2023 / 2030

BUDGET : 313 500 €/an

Le numérique ajoute une nouvelle dimension à l'offre documentaire. Une ludothèque numérique a été créée en 2022 : il s'agit de prêter « clés en mains », avec une formation à leur utilisation, des packs incluant consoles de jeux vidéo dernière génération³⁷, leurs accessoires et autres matériels d'accompagnement (téléviseurs...). Elle inclut la ludothèque « physique », évolutive elle aussi. 6 packs ont déjà été constitués, et 6 bibliothèques ont été formées. Le dispositif doit monter en puissance.

OBJECTIF(S) : > Développer la ludothèque physique et numérique

CALENDRIER : 2023 / 2030

BUDGET : 6 500 €/an

35- En mars puis en avril 2022.

36- Les responsables des bibliothèques de Baume-les-Dames, Morteau, Ornans, Saint-Vit, Seloncourt et de la CC Frasne-Drugeon.

37- Playstation 5, Nintendo Switch, mais aussi Playstation 4, matériel de rétro gaming et casques VR.

► 3. Mettre en service un bibliobus numérique

Cet outil hybride a pour ambition d'enrichir l'offre de desserte actuelle, en mettant l'accent sur les technologies et les contenus numériques. Il est pensé comme **une extension de la MD, une véritable médiathèque itinérante**.

Il aura vocation à sillonner le département du Doubs, en allant à la rencontre des publics éloignés de la culture numérique. Il offrira, en plus des services habituels (livres, CD, DVD), un accès au très haut débit, grâce à une liaison satellitaire permettant un accès direct à l'internet et aux contenus numériques proposés sur Média-Doo. L'idée est aussi de mettre à disposition un écosystème de jeux vidéo sur consoles, ainsi qu'un Fablab (imprimante 3D, tablettes numériques, tablettes, ordinateurs et logiciels de traitement de l'image et du son, etc.) ou encore du matériel de réalité virtuelle 3D. Il sera équipé de téléviseurs, de box avec wifi intégré, de connections Ethernet, afin de mettre en place des ateliers **Education aux Médias et à l'Information**, des démonstrations, des animations numériques, des vidéo-projections, une borne d'écoute musicale...

Il devra être à l'avant-poste des actions **d'insertion numérique** portées par la MD, mais aussi par d'autres services du Département qui seraient intéressés. En tant qu'outil majeur de lutte contre la fracture numérique, il sera pensé pour accueillir des intervenants et partenaires légitimes pour ce genre d'actions : écrivains publics, Pôle Emploi, CCAS, relais de tous types de services sociaux et d'aide à l'accès à l'E-administration. On pourra s'inspirer de l'exemple de la Meuse³⁸.

Il sera adapté à un déploiement rapide et autonome dans les communes rurales, avec un auvent, des tables et chaises, des transats rapides à installer sur une place de village, devant une bibliothèque... S'il aura un rôle de promoteur numérique, il devra rester un objet fédérateur, jouant son rôle en matière de vivre ensemble et d'animation des territoires. Il sera animé par un conseiller numérique³⁹ qui pourra être partagé avec d'autres services. Il constituera l'un des modules du projet de Bibliothèque Numérique de Référence, détaillé plus bas.

OBJECTIF(S) :

> Construire un projet partenarial d'insertion numérique itinérante
> Mettre en service un bibliobus numérique

CALENDRIER :

2023 / 2028

BUDGET :

400 000 €, avec 40% HT de subvention DRAC

B – Une Bibliothèque Numérique de Référence

Le programme des Bibliothèques Numériques de Référence (BNR)⁴⁰ a été lancé en mars 2010 dans le cadre des 14 propositions pour le développement de la lecture. L'objectif est d'aider les grandes collectivités françaises à se doter de bibliothèques numériques de haut niveau, capables de proposer aux usagers des collections de services numériques de premier plan. Il s'agit donc d'atteindre de nouveaux publics et de contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de leur territoire.

Cette démarche de labellisation intègre le bibliobus numérique décrit précédemment, et sera mise en œuvre par un recrutement de 3 ans sur contrat de projet.

38- <https://camelia55.meuse.fr/cms/articleview/id/3833>

39- <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

40- Descriptif disponible ici : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference>

LE PROGRAMME BNR S'APPUIE :

- Sur l'attribution par le Ministère de la Culture d'un **label reconnaissant à la collectivité la qualité du projet** présenté
- Sur un dispositif d'accompagnement basé sur un **financement important de l'État** par mobilisation pluriannuelle de la DGD, et sur un travail de mise en réseau et d'accompagnement technique du projet par les services de l'État

► 1. Déployer une plateforme documentaire numérique départementale mutualisée

Le logiciel « SIGB » (Système Intégré de Gestion de Bibliothèques) permet de gérer le catalogue de documents et la circulation de ceux-ci sur le réseau départemental. Il est à présent dépassé, et n'est à ce titre plus développé par le fournisseur. La nécessité de le moderniser est donc impérieuse. En outre, il fait doublon avec le catalogue collectif Sequoia (2 catalogues, 2 fournisseurs, 2 plateformes qui communiquent laborieusement).

Le projet de **renouvellement du SIGB** est une opportunité unique d'intégrer de façon optimale le SDIN et son cadre programmatique, ainsi que le SDUN. En effet, il permet de suppléer les bibliothèques partenaires dans le déploiement, la maintenance, l'exploitation de leurs systèmes de gestion, tout en bénéficiant de la meilleure qualité possible.

La proposition qui est faite ici consiste à monter une plateforme documentaire numérique départementale mutualisée, labellisée « BNR » poursuivant plusieurs objectifs :

- **mutualiser les moyens** concernant la gestion des catalogues locaux, pour aider le réseau à monter en qualité et diminuer pour tous les charges induites ;
- **regrouper les données bibliographiques** pour harmoniser les catalogues, les mettre à jour en temps réel, évaluer les usages, intégrer les données et contenus numériques ;
- **optimiser la circulation des documents**, la politique documentaire concertée et le Prêt Entre Bibliothèques ;
- **simplifier l'accès aux services web** de la MD en fusionnant le site web et le portail Sequoia ;
- **proposer en standard un site web** à chaque bibliothèque + un catalogue en ligne et des services associés.

OBJECTIF(S) :

- > **Elaborer et co-construire un projet de BNR avec une dimension réseau**
- > **Le mettre en œuvre de façon pluriannuelle**

CALENDRIER :

2023 / 2027

BUDGET :

Pour le SIGB, prévoir 200 000 € la 1ère année, et 30 000 €/an pendant 5 ans
Recrutement sur contrat de projet : 53 000 €/an
Subventions DRAC prévues autour de 40% HT, davantage pour certaines tranches

► 2. Accompagner les évolutions numériques

Une politique de modernisation numérique doit pouvoir s'appuyer sur des infrastructures locales adaptées à sa valorisation. Les bibliothèques du Département sont encore trop souvent peu dotées à ce niveau : bornes wifi publiques avec système d'authentification⁴¹, espaces publics numériques intégrés, équipements type ordinateurs, tablettes, imprimantes 3D...

41- Par exemple via un prestataire type « Cigale » : <https://cigale-hotspot.fr/#reseau>

Le Département peut promouvoir l'accès wifi public dans les bibliothèques et accompagner l'achat de matériel par le biais de subventions spécifiques.

OBJECTIF(S) :	> Contribuer à la modernisation numérique des bibliothèques > Définir une politique de financements dédiée (prises en charges directes, subventions)
CALENDRIER :	2023 / 2028
BUDGET :	20 000 €/an pour l'informatique et le multimédia

C – Une modernisation des outils de production et de la gouvernance

► 1. Modernisation du bâtiment

a) Contexte

Les locaux de la MD ont été construits en 1968 par l'Etat (500 m²), agrandis en 1983 (+830 m²), et mis à disposition du Conseil Départemental. En septembre 2014 ont été effectués des travaux d'aménagement d'un magasin d'accueil. Il permet aux bibliothèques de la CAGB (43) et de la CC du Val Marnaysien (5 bibliothèques), de venir sur place s'approvisionner. Le bâtiment a été construit sur 3 étages : un niveau complet et 2 demi-niveaux incluant les magasins, aménagés en structures autoportantes. Ils sont répartis en 2 zones.

b) Problématiques

Elles sont nombreuses et liées entre elles :

- **un accueil/secrétariat peu visible** et ne garantissant pas un bon accueil des bibliothèques partenaires ;
- **une salle de formation en conflit d'usages** : elle sert aussi de salle de réunion et d'espace de stockage des CD et DVD ;
- **des bureaux de bibliothécaires disséminés et mal conçus**⁴² : besoin de revoir l'implantation en fonction de la nouvelle organisation pour un bon management ;
- **un magasin d'accueil sous-dimensionné** : initialement prévu pour 48 bibliothèques, il en accueille aujourd'hui 70, le besoin allant croissant. Le nombre de livres proposés (actuellement 8 000) y est insuffisant, et l'intégration de tous les supports physiques impossible ;
- **une mauvaise circulation du public** ;
- **une refonte nécessaire des magasins et réserves** : volumétrie, sûreté et sécurité des collections, circulation et repérage ;
- **un manque d'espaces d'accueil dédiés au numérique** : showroom ludothèque numérique et expositions hybrides, espaces de coworking.

La forme générale en U du bâtiment induit des circulations horizontales très importantes, qui nuisent à la productivité des agents. Pour les visiteurs, cela pose des problèmes de repérage dans les locaux. De l'amiante a été diagnostiquée au droit des planchers des magasins, des travaux de protection ont été effectué en 2022.

La surface au sol de bureaux est de 265m² pour 22 agents (12m² par agent), la surface utile étant de l'ordre de 177m², soit 8m² par agent. L'ancienneté du bâtiment propose une isolation thermique et phonique médiocre. De nombreux espaces sont partagés, certains agents n'ayant pas de bureaux dédiés.

⁴²- Surfaces insuffisantes, manque de modularité et d'espaces pour stocker des collections et les faire circuler, impossibilité de regrouper les agents selon la logique de leurs fiches de postes, peu d'insonorisation phonique et thermique, manque d'espace pour les travaux de groupes, promiscuité générale.

Les bibliothèques partenaires font, en outre, remonter un double besoin essentiel de **disponibilité des documents** et de **réactivité dans leur distribution** : la configuration actuelle du bâtiment constitue un obstacle majeur, en matière de logistique, pour garantir l'accessibilité des documents et accélérer la desserte. De même, l'espace d'accueil proposé au public est bien trop limité pour lui permettre d'envisager toute l'offre de service ou d'essayer les outils, notamment numériques, qui lui sont proposés.

La MD se présente donc aux collectivités avec une mission d'expertise et de modernisation des équipements de lecture, mais en donne un très mauvais exemple via son bâtiment.

c) Besoins

Les besoins se déclinent en trois volets :

- **augmentation de la surface utile**, de la surface de présentation de documents et d'accueil des publics ;
- **amélioration de la fonctionnalité générale**, de l'implantation des bureaux et espaces de travail, de l'accueil des publics ;
- **mise à niveau du bâtiment concernant la sécurité et la sûreté** des personnes et des biens.

L'évolution du bâtiment (rénovation ou nouvelle construction), couplée à la création d'un réseau cohérent de relais publics, constitue le besoin primordial de tout le présent Schéma Départemental de la Lecture Publique. **L'obsolescence des outils de production actuels est le plus grand facteur limitant pour le développement de la lecture départementale.**

OBJECTIF(S) :	> Rénover ou reconstruire le bâtiment actuel de la MD > Coupler son fonctionnement au réseau de bibliothèques relais
CALENDRIER :	2023 / 2026
BUDGET :	Etudes à prévoir avec la DUN, la DPL et la DDET Environ 4 500 000 € ; montants à préciser. Subventions DRAC (Dotation Générale de Décentralisation) prévues autour de 40% HT, davantage pour certaines tranches

► 2. Adaptation des ressources aux nouveaux enjeux

a) Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Afin de faire face aux enjeux d'avenir, plus spécifiquement la médiation numérique et l'enrichissement de l'offre documentaire physique et numérique, il est indispensable de renforcer les ressources humaines affectées à la MD à hauteur de 3 postes permanents :

- 1 poste la politique d'accompagnement des territoires ;
- 1 poste pour le développement numérique ;
- 1 poste d'administrateur du service MD.

b) Budgets

Mettre en place l'ensemble des actions présentées dans ce nouveau schéma nécessite **une refonte budgétaire**, avec une **nouvelle segmentation** pour une meilleure lisibilité et un meilleur pilotage du schéma.

Il s'agit aussi de **revaloriser les lignes** concernant le subventionnement des communes pour une montée en qualité des projets et des équipements de lecture. De même, les volets numériques et sociaux doivent être mis en exergue, conformément au projet départemental.

Le chiffrage de l'ensemble des objectifs et des actions du schéma, pour la période 2023-2030, est par conséquent disponible en **Annexe 17**.

► 3. Une gouvernance partagée

La MD intègre depuis plusieurs années une approche de développement des services basée sur la concertation, la coopération, la co-construction. L'idée force est de coller au plus près des besoins de terrain, et de dépasser une certaine verticalité en favorisant le plus possible le dialogue avec les bibliothécaires et les élus des territoires desservis. Cette approche pragmatique associe en amont les acteurs de terrain dans la définition et l'évaluation des objectifs de lecture publique dans le Département.

Il est proposé de créer une **instance consultative**, de type commission lecture départementale, à laquelle serait présentés les projets et bilans d'activités annuels pour avis éclairé, et confiés certains ateliers de travail sur des thématiques choisies pour leur pertinence. La composition doit être pragmatique (présidence par le VP culture, présence d'élus territoriaux, de bibliothécaires du réseau, de la Conseillère Livre et Lecture de la DRAC) et tournante pour faciliter la représentativité.

OBJECTIF(S) : > Créer une commission mixte représentative pour la lecture publique départementale

CALENDRIER : 2023 / 2024

BUDGET : Budget régulier de la MD

x x
x

des besoins territoriaux clairs, un potentiel à exploiter

Les 3 axes de développement proposés⁴³ ont vocation à projeter la lecture publique départementale dans une dynamique positive et attendue par l'ensemble du réseau de bibliothèques, des partenaires institutionnels et des publics. La politique de co-construction systématique vise à coller au plus près des besoins de la population desservie, et lui propose des actions ambitieuses et réalistes. Des opportunités sont à saisir, y compris sur le plan financier, pour se donner les moyens de ces ambitions.

A ce titre la **modernisation des outils de production** (bâtiment, véhicules, plateforme documentaire numérique), la projection sincère des moyens à mettre en œuvre (mise à niveau des budgets, GPEC), **l'extension de la logique de partenariats** (autres secteurs culturels, éducatifs et sociaux) et enfin la **recherche de solutions répondant au plus près des besoins** dans le domaine de la lecture publique (offre documentaire, ingénierie, formation et action culturelle) constituent une structure pérenne d'aménagement culturel départemental pour les années à venir.

43- Pour rappel :

- Renforcer la couverture territoriale et favoriser la mise en réseau
- Proposer des collections et des services adaptés aux bibliothèques et aux publics
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de service des bibliothèques

ANNEXES

L'intégralité des annexes est disponible sur demande
à la Médiathèque Départementale du Doubs.

Horaires :

Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h00

Contact :

Adresse : 24 avenue de l'Observatoire 25000 Besançon

Site internet : *mediatheque.doubs.fr*

Téléphone : 03 81 25 84 60

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Rapport IGB 2017

Annexe 2 : Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique de 1994

Annexe 3 : Schéma de coopération de lecture 2016

Annexe 4 : **Organigramme fonctionnel de la MD**

Annexe 5 : Modèle de convention pour les bibliothèques municipales de 2016

Annexe 6 : Nouvelle typologie de l'ABD de 2021

Annexe 7 : **Définition d'un plan de communication stratégique pour la MD – Version synthétique**

Annexe 8 : Définition d'un plan de communication stratégique pour la MD – Rapport complet

Annexe 9 : Enquête sur l'organisation du réseau des bibliothèques

Annexe 10 : **Dispositifs de financements et de subventions dans le cadre du SDLP 2023 - 2030**

Annexe 11 : Modèle de Projet Culturel Scientifique Educatif et Social

Annexe 12 : Formations et rencontres professionnelles proposées par la MD en 2022

Annexe 13 : Fiches actions SDIN

Annexe 14 : **Charte des collections**

Annexe 15 : Guide pratique programme BNR

Annexe 16 A : Plan bâtiment MD - A

Annexe 16 B : Plan bâtiment MD - B

Annexe 16 C : Plan bâtiment MD - C

Annexe 17 : **Chiffrage global des objectifs hors masse salariale**



Médiathèque Alice Boname – Seloncourt
© DR